

Entrée en provenance de zones à risque : Règlements de quarantaine et plus encore

En Rhénanie-Palatinat, une obligation de quarantaine s'applique à tous ceux qui entrent à l'étranger en provenance de zones à risque. Les personnes entrant en Rhénanie-Palatinat en provenance d'une région à risque sont tenues de se soumettre à une quarantaine de 14 jours immédiatement après leur entrée, de se présenter à l'autorité sanitaire responsable et de fournir des informations sur les symptômes éventuels et un test. L'obligation de quarantaine ne s'applique pas aux personnes en transit. Il existe d'autres exceptions, par exemple en cas de test corona négatif ou de garde partagée (voir les FAQ ci-dessous).

La ministre-présidente Malu Dreyer déclare à propos de la réglementation en matière de quarantaine : "Il était important pour le gouvernement du Land de trouver une solution qui garantisse que les vacances en Rhénanie-Palatinat restent sûres et soient agréables dans les hôtels et les pensions de famille". La responsabilité du respect de l'obligation de quarantaine incombe aux personnes qui proviennent de la zone à risque. Les infractions à cette obligation sont passibles d'une amende. Les hôteliers se protègent en fournissant des informations sur leurs clients. Pour ces règlements, le gouvernement du Land a pris contact avec les associations centrales locales, Rheinland-Pfalz Tourismus GmbH, l'association des hôtels et restaurants de Rhénanie-Palatinat DEHOGA et les chambres de commerce et d'industrie.

Outre des informations détaillées sur les règles de quarantaine, vous trouverez plus loin sur cette page des réponses aux questions sur les tests pour les voyageurs entrants et la stratégie générale de test.

Informations de base:

Selon le 11^e règlement de contrôle de la Corona de la Rhénanie-Palatinat, les personnes qui entrent dans le Land de Rhénanie-Palatinat par voie terrestre, maritime ou aérienne et qui ont séjourné dans une zone à risque en Allemagne ou à l'étranger à un moment quelconque dans les 14 jours précédant leur entrée sont tenues de se rendre directement à leur domicile ou à un autre logement approprié immédiatement après leur entrée et d'y rester en permanence pendant une période de 14 jours après leur entrée, c'est-à-dire de se mettre en quarantaine. Cela s'applique également aux personnes qui sont entrées pour la première fois dans un autre État fédéral. Immédiatement après votre entrée, vous êtes tenu de contacter l'autorité compétente et de lui signaler que vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.

Où dois-je aller en quarantaine ?

Le logement est adapté à l'isolement si la séparation spatiale garantit l'absence de contact avec des personnes n'appartenant pas à votre ménage.

Qu'est-ce qu'une zone à risque ?

Une zone à risque est un État ou une région située en dehors de la République fédérale d'Allemagne pour laquelle il existe un risque accru d'infection par le coronavirus SRAS-CoV2 au moment de l'entrée dans l'État de Rhénanie-Palatinat.

Qui classe les lieux comme des zones à risque ?

La classification en tant que zone à risque est effectuée par le ministère fédéral de la santé, le ministère des affaires étrangères et le ministère fédéral de l'intérieur, pour la construction et les affaires intérieures, et est publiée par l'Institut Robert Koch. Vous pouvez trouver une liste actuelle ici :

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete_neu.html. Les zones à risque en Allemagne sont identifiées dans le rapport de gestion quotidien de l'Institut Robert Koch sur la maladie à coronavirus - 2019. Un aperçu est également disponible ici.

Cela s'applique également aux personnes qui sont entrées pour la première fois dans un autre État fédéral.

Que se passe-t-il si je ne fais que passer par la Rhénanie-Palatinat et que l'État n'est pas ma destination finale ? Puis-je m'arrêter pour une pause toilette ?

L'obligation de quarantaine ne s'applique pas aux personnes en transit. Cependant, ils doivent quitter la Rhénanie-Palatinat par la voie la plus directe. Personne ne peut se voir refuser une pause toilette. Toutefois, si possible, aucun autre contact avec d'autres personnes ne devrait avoir lieu.

Que se passe-t-il si je ne respecte pas l'ordre de quarantaine ?

En cas d'infraction, une amende peut être imposée.

Dois-je toujours être en quarantaine si je viens d'une zone à risque ?

Il n'est pas nécessaire de mettre en quarantaine ceux qui

- entre dans la Rhénanie-Palatinat tous les jours ou jusqu'à cinq jours pour des raisons professionnelles ou médicales ou y séjourne au maximum 24 heures, peut présenter un test corona datant de 48 heures au maximum
- a une autre raison valable de voyager; cela comprend notamment des aspects sociaux tels que la garde partagée, la visite d'un partenaire qui ne vit pas sous le même toit, un traitement médical urgent, l'assistance ou les soins aux personnes vulnérables et des raisons qui sont en formation ou aux études, ou
- a passé moins de 72 heures dans une zone à risque en tant qu'être humain vivant ici.

Si je reviens de vacances (d'une zone à risque), dois-je être mis en quarantaine à la maison par la suite ?

Oui, mais il y a une exception : l'obligation d'être en quarantaine ne s'applique pas aux personnes qui possèdent un certificat médical en allemand ou en anglais confirmant qu'il n'y a pas de preuve d'infection par le coronavirus SRAS-CoV-2 et qui présentent ce certificat à l'autorité compétente immédiatement sur demande. Le certificat médical doit être basé sur un test de biologie moléculaire pour la présence d'une infection par le coronavirus SARS-CoV-2 effectué dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État, publié par l'Institut Robert Koch (la liste

peut être consultée ici:

https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Tests.html) et réalisé au plus tard 48 heures avant l'entrée dans la zone d'application du présent règlement. Le certificat médical doit être conservé pendant au moins 14 jours après l'entrée sur le territoire.

Est-il possible de passer un test ici en Allemagne après l'entrée (à ses propres frais) pour éviter la quarantaine ? Puis-je raccourcir la période de quarantaine en me faisant tester et en obtenant un résultat négatif ? La condition préalable est que vous puissiez être testé pendant la quarantaine. Puis-je effectuer un test de biologie moléculaire si je suis déjà rentré en Allemagne depuis une zone à risque ? Si oui, où ?

La quarantaine peut être raccourcie par un test après l'entrée si le test donne un résultat négatif. Il faut s'assurer que le test est effectué sans enfreindre l'obligation de quarantaine.

L'obligation de quarantaine ne s'applique pas aux personnes qui disposent d'un certificat médical en allemand ou en anglais confirmant qu'il n'existe aucune preuve d'infection par le coronavirus SARS-CoV-2 et qui présentent ce certificat à l'autorité compétente immédiatement sur demande. Le certificat médical doit être basé sur un test de biologie moléculaire pour la présence d'une infection par le coronavirus SARS-CoV-2 effectué dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État, publié par l'Institut Robert Koch (la liste peut être consultée ici: https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Tests.html) et réalisé au plus tard 48 heures avant l'entrée dans la zone d'application du présent règlement.